

Recrutement dans la réserve militaire pour des anciens militaires

Pour les militaires ayant quitté l'institution depuis moins de 5 ans, nous vous invitons à vous signaler auprès de votre dernière unité d'affectation dans le cadre de la réserve opérationnelle de disponibilité.

Pour les militaires ayant quitté l'Institution depuis plus de 5 ans et les personnes ayant effectué leur service national, vous pouvez intégrer la réserve opérationnelle sans être soumis à la limite d'âge imposée pour le recrutement des personnes directement issues de la société civile. La limite d'âge pour intégrer la réserve opérationnelle pour un ancien militaire est la limite d'âge de l'active correspondant à son grade majorée de 5 ans. (pour plus d'informations sur les limites d'âge, nous vous invitons à lire le décret relatif : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024270406>).

Pour intégrer la réserve opérationnelle, nous vous invitons à vous rapprocher du centre d'information et de recrutement le plus proche. Le lien suivant vous permettra de le localiser : <https://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer> ou prendre contact avec la délégation aux réserves de votre armée.

La réserve dans l'armée de terre : contact.drat@gmail.com

La réserve dans l'armée de l'air : contact.draa@gmail.com

La réserve dans la Marine nationale :

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/marine/la-reserve/ou-s-adresser>

La réserve au sein du service de santé des armées (SSA)

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/service-de-sante-des-armees/530-rejoindre-la-reserve-militaire-du-ssa>

La réserve au sein de la délégation générale de l'armement (DGA)

dga.reserves@defense.gouv.fr

La réserve au sein du service du commissariat des armées (SCA)

recrutement.commissaires@gmail.com

La réserve au sein du service des essences des armées (SEA)

resea@inet.essences.defense.gouv.fr

La réserve dans la gendarmerie nationale

www.lagendarmerierecrute.fr

Si vous êtes bloqués par la limite d'âge ou que vous ne possédez pas les aptitudes physiques requises pour intégrer la réserve opérationnelle, vous pouvez servir en tant que réserviste citoyen. Pour en savoir plus :

<http://www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-militaire/reserve-citoyenne/la-reserve-citoyenne>

Si vous êtes intéressés pour rejoindre la réserve citoyenne, vous pouvez prendre contact avec la formation militaire la plus proche ou la délégation militaire de votre département.